

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Le 6 août 2012

À une séance ordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Ghyslaine L. Lortie et Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote, Laurent Habel et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

Rés. 12-255
Procès-verbal
du 9-07-2012

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 9 juillet 2012, tel que rédigé.

Rés. 12-256
Comptes du
mois

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juillet 2012, au montant de 81 525,70\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. 12-257
Comptes régl.
#10-601

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juillet 2012 du règlement #10-601 (Garage municipal), au montant total de 2 654,10\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. 12-258
Comptes régl.
#11-609

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juillet 2012 du règlement #11-609 (Travaux ave Royale) au montant total de 101 178,44\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. 12-259
Comptes régl.
#12-622

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juillet 2012 du règlement #12-622 (Travaux rang St-Antoine et rues des Cimes et de la Butte) au montant total de 344 121,15\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. 12-260
Comptes régl.
Rés. 10-595

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de juillet 2012 du règlement #10-595 (Camion citerne), au montant total de 157 012,16\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. 12-261
Permis PIIA

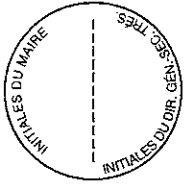
Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 17 juillet 2012, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

municipaux autorisent l'émission d'un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation du CCU</u>
62 rue du Flanc	Unifamiliale isolée	Rés. #12-109
11 rue des Galets	Unifamiliale isolée	Rés. #12-111
189 rue des Jardins	Unifamiliale isolée	Rés. #12-113
111 rue du Portage-des-Mousses*	Agrandissement	Rés. #12-114
64 rue des Carouges*	Agrandissement	Rés. #12-115
197 rue des Rocs	Agrandissement et rénovation	Rés. #12-116
145 rue du Faubourg	Rénovation	Rés. #12-117
130 rg St-Julien*	Agrandissement bâtiment complémentaire	Rés. #12-119

*Pour le 111 rue du Portage-des-Mousses: Conditionnel à ce que la couleur de la porte de garage soit agencée avec la couleur de la porte de la résidence et des volets.

*Pour le 64 rue des Carouges : Conditionnel à ce que la couleur de la porte soit agencée avec la couleur de la porte de la résidence.

*Pour le 130 rg St-Julien : Conditionnel à ce que des arbustes soient plantés le long du mur latéral gauche soit du côté de la future rue, afin de diminuer l'impact visuel du bâtiment.

Rés. 12-262
Permis PIIA
53 rue de
Nagano

Attendu la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 53 rue de Nagano;

Attendu que la zone RA/BB-2 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu que le caractère architectural de la résidence est victorien plutôt que villégiature ou champêtre, tel que requis dans le règlement sur les PIIA;

Attendu que la forme de la toiture et les éléments décoratifs présentent un caractère victorien et urbain;

Attendu que la demande ne rencontre pas les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

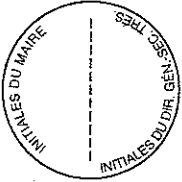
En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 53 rue de Nagano.

Rés. 12-263
Permis PIIA
49 rue des
Granites

Attendu la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 49 rue des Granites;

Attendu que la zone RA/A-8 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu que les plans présentent une construction dénudée, sans éléments décoratifs;

Attendu que la demande ne rencontre pas les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 49 rue des Granites.

Attendu la demande de modification au permis pour le 77 rue des Granites, soit la modification des couleurs du revêtement extérieur;

Attendu que les couleurs seront les suivantes : portes et fenêtres noires, toiture en bardeau d'asphalte noir double, revêtement extérieur en déclin de bois de couleur Gentek Kaki ou Gentek Argile, Fascia, soffite, moulures et éléments décoratifs de couleur Gentek bois d'épave;

Attendu que la zone RA/A-8 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA ;

En conséquence :

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de modification au permis pour le 77 rue des Granites, soit la modification des couleurs du revêtement extérieur.

Attendu le mandat donné à madame Suzanne Demers dans le but de créer un guide d'aménagement des murs de soutènement;

Attendu qu'un projet de guide a été présenté aux membres du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence :

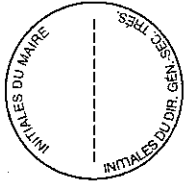
Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le guide d'aménagement des murs de soutènement conçu par madame Suzanne Demers.

Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #12-623(1) modifiant le règlement numéro 88-184 intitulé «Règlement de zonage» de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges visant à modifier diverses dispositions. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Rés. 12-264
Modification
permis PIIA
77 rue des
Granites

Rés. 12-265
Guide
d'aména-
gement des
murs de sou-
tènement

Rés. 12-266
Adoption
règl. #12-
623(1)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Rés. 12-267
Adoption
règl. #12-
623(2)

Il est proposé par monsieur Léopold Michel, appuyé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #12-623(2) modifiant le règlement numéro 88-184 intitulé «Règlement de zonage» de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges visant à autoriser les tables aux saveurs du terroir dans la zone F1 et à autoriser les usages complémentaires en cour avant dans les zones F. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Rés. 12-268
Adoption
règl. #12-624

Il est proposé par madame Lyse Gingras, appuyée par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #12-264 modifiant le règlement numéro 88-185 intitulé «Règlement de lotissement» de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges afin de prévoir des normes de lotissement pour les habitations unifamiliales jumelées dans les zones RA/BB-3, RA/BB-4 et RA/BB-5. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Explications
et consulta-
tion règl. #12-
625

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, donne des explications sur le règlement #12-625 modifiant le règlement numéro 05-489 intitulé «Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale» de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges visant à ajouter les zones RA/A13 et RA/C5. Vingt-deux personnes étaient présentes et deux sont intervenues. La première s'est informée pour savoir si les nouvelles constructions devaient s'harmoniser avec les bâtiments en bois rond que l'on retrouve dans la rue de la Reine. La deuxième a émis des commentaires concernant la terminologie utilisée à l'article 11.1 où le mot « image » devrait être remplacé par autre chose (il est décidé de le remplacer par « milieu bâti ») et à l'article 11.3.1 où il y aurait lieu d'ajouter une référence au milieu bâti. De plus, la personne demande la définition de l'expression « un parti architectural cohérent » que l'on retrouve aux articles 11.4.1 et 11.4.2.

Rés. 12-269
Adoption
règl. #12-625

Il est proposé par madame Monique Goulet appuyé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #12-625 modifiant le règlement numéro 05-489 intitulé «Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale» de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges visant à ajouter les zones RA/A13 et RA/C5. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Rés. 12-270
Adoption
règl. #12-626

Il est proposé par monsieur Léopold Michel appuyé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #12-626 concernant la création et les interventions du service de sécurité incendie ainsi que la prévention des incendies. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Rés. 12-271
Facture Lac
3-Castors

Attendu que l'Association des propriétaires du Domaine du Lac des Trois-Castors doit soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le remplacement de la prise d'eau du Lac des Trois-Castors;

Attendu que des frais de 538 \$ sont exigibles pour cette demande;

En conséquence

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent de rembourser le montant de 538 \$ à l'Association des propriétaires du Domaine du Lac des Trois-Castors à partir des sommes perçues en vertu du règlement #96-357.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Rés. 12-272
Offre
d'emploi
secrétaire

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux :

1. fassent paraître dans le journal Le Soleil ainsi que sur des sites Internet une offre d'emploi pour l'engagement d'une secrétaire.
2. forment un comité de sélection composé des personnes suivantes :
 - Monsieur Germain Tremblay, maire
 - Madame Lyse Gingras, conseillère
 - Monsieur François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.

Rés. 12-273
Mandat
Diogène

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent un mandat à la firme Diogène groupe-conseil pour procéder à la sélection et à l'évaluation de candidats pour combler le poste de secrétaire-trésorier (greffier-trésorier) et adjoint à la direction générale, le tout conformément à l'offre de service déposée (mandat #12-506).

Rés. 12-274
Mandat Roy
Vézina et
associés

Attendu que la municipalité s'est engagée, en vertu de la résolution #12-156, à faire vérifier les installations septiques des propriétés bordant la rivière des Roches en amont du secteur du Lac des Trois-Castors;

En conséquence

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent le contrat pour effectuer les relevé sanitaire des installations septiques autonomes situées le long de la rivière des Roches pour le secteur identifié précédemment, à la firme Roy Vézina associés suivant l'offre de service professionnel déposé le 1^{er} août 2012

Rés. 12-275
Substitut
maire MRC

Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que madame Ghyslaine L. Lortie, mairesse suppléante, soit et est désignée substitut du maire au conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré lorsque celui-ci sera dans l'incapacité d'y représenter la municipalité.

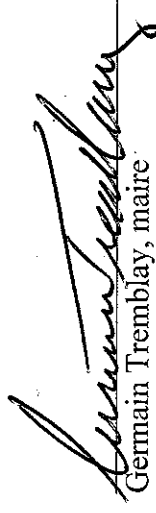
Rés. 12-276
Félicitations
aux pompiers

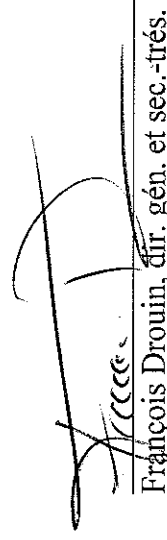
Il est proposé par monsieur Germain Tremblay et unanimement résolu que le conseil municipal adresse une motion de félicitations pour l'excellente performance que les pompiers de St-Ferréol-les-Neiges ont réalisée lors des compétitions organisées dans le cadre du Festival des pompiers qui s'est tenu les 4 et 5 août 2012 à St-Aimé-des-Lacs, en obtenant la 2^e place.

Période de
questions

La période de questions débute à 20 heures 30 et se termine à 20 heures 55.

Levée de l'assemblée à 20 heures 55.


Germain Tremblay, maire


François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.